

**OBJET :** Autorisation de signature de la convention-cadre pluriannuelle 2025-2027 et d'une convention annuelle 2025 de partenariat avec l'Association Guidoline pour l'animation d'un atelier vélo et la création d'évènements à Sotteville-lès-Rouen- versement d'une subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 18 octobre 2018 portant engagements dans le cadre de la COP21 locale,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 14 mars 2019 autorisant la Ville à entrer dans la démarche de labellisation Cit'ergie,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 10 mars 2022 approuvant le programme d'actions 2022-2025 en faveur du développement durable,

Considérant :

- que la Ville développe une réelle politique en matière de promotion des mobilités douces et actives;
- la nécessité de mettre en œuvre toutes les actions permettant de lever les obstacles financiers, techniques ou encore sociaux et culturels à l'usage du cycle ;
- l'opportunité pour la Ville de mettre à disposition des Sottevillaises et Sottevillais un atelier vélo sur le territoire communal et de créer des animations de sensibilisation à l'usage du cycle en partenariat avec l'Association Guidoline,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant :

- de signer la convention-cadre pluriannuelle 2025-2027,
- de signer la convention annuelle 2025,
- d'attribuer à l'association GUIDOLINE une subvention de 5 000€ pour l'année 2025

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.  
La délibération n°2024-167 est adoptée à l'unanimité.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20241209-2024-167-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 10/12/2024



Le registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire,  
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 9 DECEMBRE 2024

**Nombre de Conseillers**

**en exercice : 35**

**Nombre de votants: 35**

**Nombre de présents : 30**

**Convocations : 29 NOVEMBRE 2024**

**Etaient présents :** M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, , M. Luc LESIEUR, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Benoît HEBERT, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Stéphane DELAHAYE et M. Jean EASTABROOK,

--ooOoo--

**Etaient absents excusés :**

- |                                      |                                 |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| - Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU | Pouvoir à Mme Adeline POLLET    |
| - Mme Mathilde LESAGE                | Pouvoir à Mme Eve COGNETTA      |
| - Mme Adeline DIANISSY               | Pouvoir à Mme Evelyne DENOYELLE |
| - Mme Lisa MADELEINE                 | Pouvoir à Mme Edwige PANNIER    |
| - Mme Sylvie FAURE                   | Pouvoir à Stéphane DELAHAYE     |

--ooOoo--

Monsieur Pierre JOSELIER remplit les fonctions de Secrétaire.



- que, les objectifs 2025 sont d'informer, sensibiliser et transmettre des pratiques/outils favorisant la sobriété énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à :

- signer la convention d'application annuelle 2025 ;
- attribuer à l'association Les Vagabonds de l'Energie une subvention de 8 000€ pour l'année 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**

**La délibération n°2024-166 est adoptée à l'unanimité.**



Le registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire,  
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

